



95, bld de Sébastopol 75002 Paris Cedex 02
Tél. : 01 44 50 51 51
contact@oga-francepartenaire.fr
www.oga-francepartenaire.fr

INFO GEA N°5 - BNC

Si ce message ne s'affiche pas correctement, [cliquez-ici](#)



Infos métiers

Artistes-auteurs

CAMPAGNE DE DÉCLARATION DE VOS REVENUS ARTISTIQUES 2023

Si vous êtes imposés à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des BNC, à compter du 1^{er} avril, vous recevrez votre appel de cotisations de l'URSSAF pour le 2^e trimestre 2024 (la date limite de paiement est fixée au 15 avril 2024 depuis votre espace personnel en ligne). [Lire la suite...](#)

Automobile

ACQUÉRIR UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE : PAS SEULEMENT UNE QUESTION DE REVENUS

En France, les voitures électriques représentent **13,1 % des achats de voitures neuves** en 2022. Ce marché en hausse est désormais principalement porté par les particuliers et représente 18,3 % de leurs acquisitions. [Lire la suite...](#)



Bâtiment

LE GOUVERNEMENT ASSOULIT MAPRIMERÉNOV' POUR DÉGRIPPER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Après avoir rencontré la CAPEB et la FFB, les ministres de la Transition écologique et du Logement ont annoncé, le 8 mars dernier, plusieurs évolutions du dispositif d'aide à la rénovation énergétique des logements MaPrimeRénov'... [Lire la suite...](#)

Experts-comptables

OBLIGATIONS COMPTABLES DES ENTREPRISES : LES SEUILS D'APPLICATION SONT AUGMENTÉS

Les petites et moyennes entreprises bénéficient d'un allègement de leurs obligations juridiques et comptables en fonction de leur taille (micro-entreprise, petite entreprise, moyenne entreprise). [Lire la suite...](#)

Filière bois



LE MÉMENTO 2023 EST DISPONIBLE !

L'Institut FCBA a publié son Mémento 2023, un outil technique à destination des professionnels de la forêt, du sciage, de la pâte à papier, des panneaux, de l'emballage en bois, de la construction, de l'ameublement et de l'énergie. [Lire la suite...](#)

Masseurs-kinésithérapeutes

VOTRE ATTESTATION FISCALE CARPIMKO EST EN LIGNE

Chaque année, la CARPIMKO communique directement à l'administration fiscale le montant individuel des prestations versées au titre de la retraite ou du régime invalidité-décès. Ainsi, votre déclaration de revenus est déjà pré-remplie du montant net imposable. [Lire la suite...](#)

Médecins

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DE LA FIN DE L'EXONÉRATION DE COTISATIONS POUR CERTAINS MÉDECINS EN CUMUL RETRAITE / ACTIVITÉ LIBÉRALE ?

En 2023, les médecins en cumul retraite / activité libérale dont le revenu non salarié était inférieur à 80 000 €, ont pu bénéficier d'exonérations de cotisations. Cependant, cette mesure n'a pas été reconduite par le Gouvernement en 2024.

[Lire la suite...](#)



Métiers de bouche

RESTAURATEURS : INDICATION DE L'ORIGINE DES VIANDES ENTRANT DANS LA COMPOSITION DES PRÉPARATIONS DE VIANDES ET DES PRODUITS À BASE DE VIANDE

Un décret du 4 mars 2024, pris pour application de l'[article L. 412-9 du code de la consommation](#), fixe les modalités d'indication de l'origine ou de la provenance des viandes entrant dans la composition des préparations de viandes et des produits à base de viande pour l'ensemble des établissements de restauration commerciale et collective.

[Lire la suite...](#)

Nutritionnistes

PRATIQUES DÉVIANTES EN NUTRITION : LES DANGERS DU JEÛNE

L'AFDN relaie le communiqué de presse du Réseau NACRe pour alerter sur les dangers du jeûne chez les personnes atteintes de pathologies, et pour lutter contre la désinformation sur le sujet. [Lire la suite...](#)



Tatoueurs / Perceurs

MODIFICATION DE L'OBLIGATION DE FORMATION

Pour pouvoir exercer leur activité, les professionnels qui mettent en œuvre les techniques de tatouage par effraction cutanée et de perçage corporel doivent suivre une formation (CSP, art. R 1311-3). [Lire la suite...](#)